

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564

25 juin 2008

SOMMAIRE

Argesti s.à r.l.	75072	I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A.	75030
Armurerie Schmit J.R.	75027	JOBA Brandschutz System G.m.b.H.	75067
Artago S.A.	75066	Le Grill S.à r.l.	75033
Articulum	75062	Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	75028
Atlas Property S.à.r.l.	75026	Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	75028
Audatex Holdings II S.à r.l.	75063	Magellan Finances S.A.	75034
Bau- Union Wiltz SA	75064	Majo Finanz Holding S.A.	75032
Beck I S.à r.l.	75027	Marlin Lux S.A.	75064
Beim Kichekueder S.à.r.l.	75026	Melita S.à r.l.	75066
Benelux Property S.à r.l.	75031	Meta-Agent Software S.à r.l.	75034
Canterbury Square Holdings S.à r.l.	75026	NCE	75072
Capstar Holding S.A.	75029	Nepomuk S.A.	75068
Catalis	75033	Newton Group Holding S.A.	75027
CCI S.à r.l.	75065	Nouveau Garage Agra-Nord s.à r.l.	75062
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L.	75026	Pelican Media S.A.	75065
Delta Energy International	75072	P&F Engineering S.à r.l.	75066
Drautzburg S.à.r.l.	75032	PGE Property Luxembourg S.à r.l.	75030
DTE S.A.	75066	Phantos S.A.	75065
Duisburg Realty Investments II S.A.	75027	Real Financing Three S.à r.l.	75026
Ecomanagement S.A.	75067	Restaurant-Auberge Reiff Sàrl	75067
Emulex Luxembourg S.à r.l.	75027	Rosario Coiffure S.à r.l.	75063
Eowyn S.A.	75028	Rosario Coiffure S.à r.l.	75063
Federal Corporation	75071	RYBB S.A.	75068
Financière Linvest S.A.	75029	Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.	75032
Financière Veromaxis S.A.	75067	Semantica Sàrl	75064
Générale Immobilière S.A.	75064	Service Cargo Europe	75062
Hilos S.A.	75033	Sogelife S.A.	75030
Hydraulique Service S.à.r.l.	75062	SPF Finanz S.A. - Société de gestion de patrimoine familial	75068
IDI Emerging Markets SA	75034	Technopharm S.à.r.l.	75072
Infotex S.A.	75029	Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A.	75031
Infotex S.A.	75029		
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	75031		

**Atlas Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Real Financing Three S.à r.l.).**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 126.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008072358/206/14.

(080081326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Beim Kichekueder S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 37.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072399/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2008, réf. DSO-CR00013. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.735.

Le bilan de la société au 30/11/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008072401/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00584. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008072585/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00810. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Newton Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 62.596.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008072402/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00623. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Duisburg Realty Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 62.617.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxfiducia s.à r.l. / Comexco International s.a.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2008072403/813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00625. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Armurerie Schmit J.R., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.277.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073071/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**Emulex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Beck I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.207.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2008, l'associé unique de la société sus-mentionnée, Mourant Luxembourg S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.409, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a transféré l'entière de ses parts sociales à la

société Reseau Ireland Limited, une société régie par les lois de l'Irlande, enregistrée au registre du commerce d'Irlande sous le numéro 456397, ayant son siège social au 70 Sir Johnson Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland.

Il résulte que toutes les parts sociales ont été transférées comme suit: 500 parts sociales.

Reseau Ireland Limited, une société régie par les lois de l'Irlande, enregistrée au registre du commerce d'Irlande sous le numéro 456397, ayant son siège social au 70 Sir Johnson Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Emulex Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072456/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072415/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00044. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072416/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00046. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008072586/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00811. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Infotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 75.380.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008072417/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00048. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Infotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 75.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008072418/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00050. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Capstar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.102.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008072584/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00807. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Financière Linvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.715.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008072587/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00843. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 55.612.

Dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2007 (annule et remplace celui déposé le 8 mai 2008 sous réf. L080067247.06) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri DRIESENS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008072419/1966/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01226. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

PGE Property Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.125,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.404.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008072420/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01472. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072473/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2008072428/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06880. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 100.768.

Extrait des décisions des associés prises en date du 15 mai 2008

1. La démission de Mr Pascal Leclerc a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008.
2. La nomination de Mr Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath, Irlande, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008.

Pour Benelux Property S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072455/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social en date du 30 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

1. Administrateurs:

Victoria Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Thibault Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Maitland Trust (Luxembourg) SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

2. Commissaire aux comptes:

IB Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072458/1012/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

Lors d'une résolution prise le 6 mai 2008, l'associé unique de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l. a décidé d'approuver les changements suivants au sein du conseil d'administration de la société:

- résignation des Messrs Joseph El Gammal et Ronald Ten Bokum, avec effet au 6 mai 2008;
- élection de M. Gary Janaway, né le 7 novembre 1964 à Londres, Royaume-Uni avec résidence professionnelle au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg pour une durée indéterminée;
- élection de M. Marco Zwick, né le 17 février 1969 à Pétange, Luxembourg avec résidence professionnelle au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg pour une durée indéterminée.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit pour une durée indéterminée:

- M. Ewoud Boekhout
- M. Gary Janaway
- M. Robbert Van Zinnicq Bergmann
- M. Marco Zwick

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008072460/801/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Majo Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 13.141.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mai 2008, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé, L-9522 WILTZ.

Wiltz, le 27 mai 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2008072489/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2008, réf. DSO-CQ00228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Drutzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 juin 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008072478/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2008, réf. DSO-CR00066. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Hilos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 mai 2007 que

1) les mandats des administrateurs

- M. Philippe WEILL (délégué à la gestion journalière), B-1330 Rixensart, rue du Ballois, 43,

- Mme Marcelle MOULART, B-1330 Rixensart, rue du Ballois, 43,

- M. Serge STROINOVSKY, B-1640 Rhode-St-Genèse, avenue de la Fauvette, 7

- Mme Marta TEIXEIRA, CH-1879 Champéry, Grand'Rue

ainsi que du commissaire aux comptes M. Marcel STEPHANY, L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

2) M. Sébastien SCHUEREMANS, administrateur de sociétés, né le 6 novembre 1978 à Bruxelles, demeurant à B-1630 Linkbeek, rue Van Lishout, 9 a été nommé administrateur, son mandat venant à terme à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Bereldange, le 3 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072464/1616/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Catalis, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 2008, que le siège social de la société est transféré du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen, au 123, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Wiltz, le 9 juin 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008072487/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Le Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 4, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 103.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008073076/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Magellan Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.107.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mars 2008

Sont réélus, leur mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de cette Assemblée, Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, demeurant 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg et Gordonvale Holding SA, East 53rd Street, Swiss Bank Building, Panama City.

Madame Angélique Lamard n'ayant pas souhaité être renouvelée dans son mandat, est élu en remplacement Monsieur Jean-Yves Stasser, expert comptable, demeurant 8, rue Haute, L-4963 Clemency

Est réélu, son mandat de Commissaire aux Comptes prenant fin à l'issue de cette Assemblée, Redmile Holding SA, East 53rd Street, Swiss Bank Building, Panama City.

Le nouveau mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072468/6960/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Meta-Agent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.
R.C.S. Luxembourg B 74.695.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008073084/3434/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00148. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.111.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Us, Camille Mines, notary residing in Capellen.

There appeared IDI S.C.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France, registered with the French trade and companies register under number 328 479 753 (the Shareholder),

represented by Tatiana Nourissat, with professional address at 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France, by virtue of a power of attorney, given in France on the 27th of May 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "IDI Emerging Markets SA" (the Company) that is subject to article 60bis-1 and seq. of subsection 2 "Du directoire et du conseil de surveillance" of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.3 Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the management board (directoire) of the Company (the Management Board) or, in the case of a sole member of the Management Board (the Sole General Manager) by a decision of the Sole General Manager.

2.2 Where the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

4.2 The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties located in emerging countries, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, notes, parts or units issued by undertakings for collective investments who mainly invest in emerging countries. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

4.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies who are established or active in emerging countries, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign undertakings for collective investments, foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

4.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

4.5 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

4.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.7 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

4.9 The Company shall not make any public offering to investors (appel public à l'épargne).

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company may be represented by ordinary class A shares in a registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each (the Ordinary Class A Shares) and ordinary class B shares in a registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each (the Ordinary Class B Shares). The Ordinary Class A Shares and the Ordinary Class B Shares are collectively referred to as the shares. For so long as none of the Ordinary Class A Shares or the Ordinary Class B Shares are outstanding, any provision of these Articles referring to the Ordinary Class A Shares and/or the Ordinary Class B Shares shall not be applicable and the corresponding legal provision set out in the Companies Act shall be applicable.

The subscribed share capital is set at EUR 490,000 (four hundred ninety thousand euros) represented by 490,000 (four hundred ninety thousand) Ordinary Class A Shares which are each fully paid.

The Ordinary Class B Shares may be only partly paid-up by an amount of at least one fourth of their nominal value in accordance with applicable law. In any event, the Ordinary Class B Shares must be fully paid-up by 30 June 2018.

5.2 In the case of an increase in the share capital, the holders of the Ordinary Class A Shares shall have a pro rata preferential subscription right of with respect to any issue of Ordinary Class A Shares only and likewise the holders of the Ordinary Class B Shares shall have a pro rata preferential subscription right of with respect to any issue of Ordinary Class B Shares only, unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights.

5.3 The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to EUR 250,000,000 (two hundred fifty million euros) represented by 250,000,000 (two hundred fifty million) Ordinary Class B Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, in whole or in part from time to time, within a period starting as of the date of the formation of the Company and expiring on 31 December 2008 by way of contributions in cash.

The Ordinary Class B Shares to be issued under the authorized capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Class B Shares. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Class B to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Class B Shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Class B Shares, including the amount to be paid on each Ordinary Class B Share, i.e. whether the Ordinary Class B Share shall be fully paid up or not (for the avoidance of doubt, the Class B Shares may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of Ordinary Class A Shares when proceeding to the first issue of Ordinary Class B Shares; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Class B Shares when proceeding to further issues of Ordinary Class B Shares.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Class B Shares that may be issued under the authorized capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

5.4 The shares shall not be listed or admitted to trading on any stock exchange.

5.5 The Ordinary Class B Shares (the B Maturity Date) must be fully paid up by 30 June 2018. As of the B Maturity Date, each relevant holder of Ordinary Class B Shares shall pay up the unpaid amount on the nominal value of the shares to the Company without notice.

However, until the B Maturity Date, unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares may be called in one or in several times, with respect to the Ordinary Class B Shares held by any shareholder, by a resolution of the

Management Board or the Sole General Manager (as the case may be), and for such purpose, the Management Board is expressly authorised and empowered to:

(a) request payment, in whole or in part, of that part of the nominal value of the Ordinary Class B Shares which has not been paid up by the shareholders of the Company; and

(b) fix the place and the date of the payment of the unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares, provided that the Management Board notifies (a) and (b) above to the relevant holders of Ordinary Class B Shares, by way of a written notice (with a copy to the Supervisory Board to be sent at the time of the sending of the written notice to the relevant holders of Ordinary Class B Shares), 15 (fifteen) calendar days prior to the payment date of the unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares.

Prior to the B Maturity Date, a holder of Ordinary Class B Shares may pay up whole or part of the unpaid amount on the nominal value of its Ordinary Class B Shares only upon a call made by the Management Board in accordance with this article 5.5., i.e. no payment on the own initiative of the holder of Ordinary Class B Shares is allowed.

5.6 Each time unpaid amount of the nominal value of the shares is paid up, the paid up amount of the shares shall increase automatically accordingly, and the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the paid up amount of the shares. The Company shall subsequently record in notarial form the increase of the paid up amount of the nominal value of the shares and the Management Board or any person authorised by the Management Board shall see to any requisite formalities in relation with any notarial recording, including, without limitation, any amendment to the present article of the Articles in the form prescribed by law.

5.7 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Class B Shares (the Ordinary Class B Share Premium Account) and the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Class B Shares issued by the Company shall be booked into the Ordinary Class B Share Premium Account. The Ordinary Class B Share Premium Account is distributable in accordance with the provisions of article 34.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be In registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Management Board or by any other two members of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 The Ordinary Class A Shares, and the Ordinary Class B Shares shall constitute two separate classes of shares in the Company. The Ordinary Class A Shares and the Ordinary Class B Shares shall rank *pari passu* and shall have equal voting and liquidation rights, unless otherwise provided for in the Articles.

6.6 Subject to the previous paragraph, all decisions affecting directly or indirectly the rights of the holders of one category of shares are valid only if the conditions of attendance and majority laid down in article 67-1 of the Companies Act have been fulfilled with respect to the holders of such category of shares voting as a separate class.

Art. 7. Transfer of shares and pre-emptive rights.

7.1 The Company will not organize the transferability (liquidité) of the shares. The transfer of shares does not modify the class to which such shares belongs.

7.2 All transfers of shares, including between shareholders, must be authorized by the Supervisory Board. Such authorisation shall be sought by sending a notice to the Supervisory Board in which is set out the name (or denomination), the address (or registered office) of the transferee, and the identity of the direct or indirect shareholder(s) of the transferee (if applicable). This notice shall be sent, by registered mail with return receipt (lettre recommandée avec avis de réception), (i) in the case of a Free Transfer (as defined below), at the latest, 15 (fifteen) days before the contemplated transfer of the shares, and (ii) in any other cases, at the latest 40 (forty) days before the contemplated transfer of the shares (for the avoidance of doubt, in this event, the period during the Beneficiary may exercise the Pre-emptive Rights (as these terms are defined below) shall be taken into account in the computation of such 40 (forty) days period).

The Supervisory Board's consent or refusal shall be granted no later than 25 (twenty-five) days following receipt of the notice referred to in the paragraph above.

The Supervisory Board's consent or refusal does not need to be motivated.

In the case of the refusal of a transfer of shares by the Supervisory Board, a third party shall be designated by the Supervisory Board within 6 (six) months as from the date of the refusal. The shares that were contemplated to be

transferred (the Refusal Shares) shall be acquired by the designated third party and the shareholder contemplating to transfer the Refusal Shares by a mutual agreement between the designated third party and the shareholder.

The Refusal Shares shall be transferred on the terms and conditions determined by the shareholder and the designated third party, in particular with respect to the purchase price. In the event that the shareholder and the designated third party do not reach an agreement with respect to the purchase price of the Refusal Shares within 2 (two) months as from the date of appointment of the third party, the purchase price of the Refusal Shares shall be set by a reputable investment bank appointed by the Company.

In the event that the Supervisory Board authorizes the transfer of the Refusal Shares, no third party shall be designated by the Supervisory Board or, if a third party has already been designated, it is no longer required that the Refusal Shares be acquired by the designated third party, as applicable.

7.3 Upon receipt of the Supervisory Board's consent, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.4 The transferor of share(s) is not authorised to disclose any confidential information received in its capacity as a shareholder to a third party without authorisation of the Supervisory Board.

7.5 The Sole General Manager or the Management Board (as the case may be) may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.6 Pre-emptive rights

(a) IDI S.C.A. (the Beneficiary) shall hold pre-emptive rights (the Pre-emptive Rights) in cases where a shareholder decides to transfer all or part of its shares. Except for cases of Free Transfer (as defined below), such shareholder will be able to transfer its shares subject to the following:

(i) the shareholder which contemplates to transfer all or part of its shares (the Transferor) shall provide the Beneficiary, before any such transfer (the Transfer) by way of a notice (the Transfer Notice), accompanied by any agreement or notice in respect of the contemplated Transfer. The Transfer Notice shall be sent by registered mail with return receipt (lettre recommandée avec avis de réception) to the Beneficiary to the address that the latter has given in this respect to the Company. The Transfer Notice shall include the following information:

- the name (or denomination), the address (or registered office) of the transferee (together, the Transferee), the identity of the direct or indirect shareholder(s) of the Transferee (if applicable); satisfactory evidence (e.g., in the form of banking term sheets which may be subject to market standard condition precedents) that the Transferee is solvent and able to fulfil its obligations (arising under these Articles) as shareholder of the Company;

- the number of shares which are subject to the Pre-emptive Rights and which should be transferred (the Transferred Shares) by the Transferor to the Transferee;

- the price payable by the Transferee to the Transferor in connection with the Transfer of the Transferred Shares (the Transfer Price);

- all other relevant information in relation to the contemplated Transfer known at the date of this notification.

The shareholders expressly acknowledge and agree that Transfers can only be made in consideration for cash payments but not for a consideration in kind or without consideration.

(ii) Reply to the Transfer Notice:

The Beneficiary may, within 20 (twenty) days of the reception date of the Transfer notice (the Acceptance Period), inform by way of a notice (the Acceptance Notice) the Transferor that it exercises the Pre-emptive Rights on the terms set forth in the Transfer Notice regarding all (but not part of) the Transferred Shares. The Acceptance Notice shall be sent by registered mail to the Transferor to the address that the latter has indicated in the Transfer Notice or by facsimile to the number set forth in the Transfer Notice.

The Transferor may withdraw its offer regarding the Transfer at any time prior to the receipt of the Acceptance Notice by the Transferor. In this event, The Beneficiary may not exercise its Pre-emptive Rights. The withdrawal of the offer shall be effective upon receipt by the Beneficiary of a written notice sent by the Transferor to the Beneficiary by registered mail with return receipt (lettre recommandée avec avis de réception).

If no Acceptance Notice is received by the Transferor during the Acceptance Period, the Beneficiary is irrevocably deemed to have given up its Pre-emptive Rights in respect of the Transferred Shares.

If the Acceptance Notice is received by the Transferor during the Acceptance Period, the Pre-emptive Rights shall have been validly exercised and, as a result, the Beneficiary shall be bound to acquire the Transferred Shares and the Transferor shall be bound to transfer the Transferred Shares on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice.

(iii) Transfer of ownership of the Transferred Shares

In case of exercise of the Pre-emptive Rights, the transfer of the Transferred Shares to the Beneficiary will take place within 15 (fifteen) days after receipt of the Acceptance Notice (the Transfer Date).

On the Transfer Date, the Transferor will, upon receipt from the Beneficiary of the Transfer Price in the account indicated in the Transfer Notice, instruct the Company to make the relevant changes to its shareholders register to reflect the Transfer.

(b) Free Transfers

The following transfers of shares are not subject to Pre-emptive Rights (the Free Transfers):

(i) all transfers of shares between a holder of Ordinary Class A Shares on the one hand, and (a) any director, manager, employee or any person who provides services on a regular basis to any of the entities listed under items (A) or (B), or any other person assimilated to any such persons, of (A) such holder of Ordinary Class A Shares or any of its Affiliate (as defined below in item (iii)) or (B) the Company or (b) any person receiving title to the Ordinary Class A Shares from any person listed in (a) pursuant to applicable laws of descent and distribution, on the other hand;

(ii) all transfers of shares by IDI S.C.A. to one of its unlimited partners (associés commandités) in the context of a merger by absorption;

(iii) all transfers of shares by any shareholder to any of its Affiliate; and for the purposes of these Articles, (a) Affiliate shall mean, in relation to any shareholder, any other entity which directly or indirectly (i) Controls that shareholder, (ii) is Controlled by that shareholder and (b) Control shall mean the power of an entity to secure (A) by means of the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other entity, whether directly or indirectly, or (B) by virtue of any powers conferred by the articles of association or other document regulating that or any other entity, or by contract or otherwise, that the affairs of that entity are conducted in accordance with the wishes of that person and the term Controlled shall be construed accordingly; and

(iv) any transfer of shares by a holder of Ordinary Class A Shares to any person pursuant to applicable laws of descent and distribution.

If a shareholder holding shares transferred to it under article 7.6 (b) (iii) above is about to cease to be a member of the Group to which it currently belongs, it shall without delay and prior to it so ceasing to be a member notify the Company and the other shareholder that such event will occur and shall transfer those shares to a member of its current Group. For the purposes of these Articles, Group shall mean, in relation to any shareholder, it and its Affiliates.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting.

9.1 As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.

10.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15 March of each year at 11.00 a.m. CET. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.2 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

11.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 The Management Board or, as the case may be the Sole General Manager, as well as the Supervisory Board or, as the case may be the sole member of the Supervisory Board may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

11.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

11.4 Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

11.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

11.6 Each share is entitled to one vote.

11.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will require the simple majority in each class of the Ordinary Class A Shares and of the Ordinary Class B Shares of those present or represented and voting to be passed.

11.8 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting in each class of the Ordinary Class A Shares and of the Ordinary Class B Shares. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (bland) or spoilt (nut) vote are not taken into account to calculate the majority.

11.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

11.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

11.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.12 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

11.13 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

11.14 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board or any two other members of the Management Board.

Art. 12. Management.

12.1 The Company is managed by a Management Board, which carries out its function under the control of a supervisory board (conseil de surveillance) (the Supervisory Board).

12.2 For so long as the Company has a Sole Shareholder or has a share capital of less than EUR 500,000 (five hundred thousand euro), the Company may be managed by a Sole General Manager who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder or a share capital of at least EUR 500,000 (five hundred thousand euro), the Company shall be managed by a Management Board composed of at least 2 (two) members who need not be shareholders of the Company.

Art. 13. Appointment and removal of the members of the Management Board.

13.1 The Sole General Manager or the members of the Management Board shall be appointed by the General Meeting in accordance with the Articles and the Companies Act. The General Meeting shall determine the number of members of the Management Board, and their remuneration (if any) and it may remove any member of the Management Board with or without cause.

13.2 The members of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager shall be eligible for re-appointment.

13.3 The mandate of a member of the Management Board shall be of a 1 (one) year duration.

13.4 In the event of any vacancy because of death, retirement, resignation of a member of the Management Board or otherwise, the General Meeting shall appoint new members to fill the vacancies.

13.5 Where a legal person is appointed as a member of the Management Board or as Sole General Manager (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Management Board or as Sole General Manager in accordance with the Companies Act.

Art. 14. Meetings of the Management Board.

14.1 The Management Board shall appoint a chairman (the Chairman of the Management Board) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman of the Management Board will preside at all meetings of the Management Board. In his/her absence, the other members of the Management Board will appoint another chairman

pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Management Board present or represented at such meeting.

14.2 The Management Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman of the Management Board or any two members of the Management Board at the place indicated in the notice of meeting.

14.3 Written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all the members of the Management Board at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

14.4 No such written notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Management Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

14.5 The Management Board meets as often as the business and interests of the Company require and it will meet at least every three months.

14.6 Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Management Board as his or her proxy.

14.7 The Management Board can validly debate and take decisions only if the meeting of the Management Board is held in Luxembourg and at least the majority of its members is present or represented. A member of the Management Board may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Management Board are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

14.8 In case of a tied vote, the Chairman of the Management Board shall have a casting vote.

14.9 The participation to the Management Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment is not permitted.

14.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Management Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14.11 Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole General Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the Management Board or of resolutions of the Sole General Manager.

15.1 The resolutions passed by the Sole General Manager shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

15.2 The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the Chairman of the Management Board or any member of the Management Board who presided at such meeting or all the members of the Management Board present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole General Manager shall be signed by the Sole General Manager.

15.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Management Board, any two members of the Management Board or the Sole General Manager (as the case may be).

Art. 16. Powers and duties of the Management Board (or the Sole General Manager).

16.1 The Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting or the Supervisory Board fall within the competence of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager. In particular, the Sole General Manager or the Management Board (as the case may be), shall be entrusted with the sourcing of possible investments, the screening of analytical data in relation to, and the analysis of, such possible investments, and the ongoing tracking and reporting of the investments of the Company. For the avoidance of doubt, any decision to make investments shall be taken in accordance with article 24 below.

16.2 At least every three months, the Management Board or, as the case will be the Sole General Manager will submit a written report to the Supervisory Board, in which it describes the status of the Company's business activities and the provisional development. In addition, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, will inform the Supervisory Board of any events that might have a noticeable influence on the Company's situation.

16.3 If an operation requires the approval of the Supervisory Board pursuant to the terms of article 24.3 of the present Articles and the Supervisory Board refuses the approval, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager may submit the issue to the General Meeting.

Art. 17. Delegation of powers.

17.1 The Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager may appoint a person (or several persons) (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, either a member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

17.2 The Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager may appoint a person, either a shareholder or not, either a member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act in all cases after having consulted the Management Board, and will act in the name and on behalf of the Company, and may bind such entity in its capacity as member of the board of directors of any such entity provided he has consulted the Management Board before acting.

17.3 The Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager may also appoint a person, either member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

17.4 Any grant of authority made under this article 17 by the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, is subject to the terms of article 23.4.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by

(i) the joint signatures of any two members of the Management Board, or

(ii) in the case of a Sole General Manager, the sole signature of the Sole General Manager. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Management Board or the Sole General Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 17 above.

Art. 19. Liability of the Management Board or the Sole General Manager.

19.1 Members of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them, in accordance with the Articles and the Companies Act, in the name of the Company. They are liable towards the Company for the performance of their mandate and ordinary misconduct of management (fautes commises dans leur gestion).

19.2 They are jointly and severally liable towards the Company and any third parties for breaches of the Articles of the Companies Act.

Art. 20. Indemnification of the Management Board.

20.1 The Company may indemnify any member of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Management Board of the Company or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

20.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 21. Appointment of the Supervisory Board.

21.1 The Company's management by the Management Board is supervised by a Supervisory Board composed of at least four persons who need not be shareholders of the Company. However, for so long as (i) none of the Ordinary Class A Shares or the Ordinary Class B Shares are outstanding and (ii) the Company has a sole shareholder, the Company may be supervised by a sole member of the Supervisory Board who does not need to be a shareholder of the Company.

21.2 The holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand shall each be entitled to propose a list of at least 3 (three) persons to the vote of the General Meeting. For the avoidance of doubt, the holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand, shall be entitled to vote at the General Meeting called upon to vote on the appointment of the members of the Supervisory Board even if the candidates have been proposed by them. The General Meeting shall appoint two members listed on each of the lists proposed by the holders of the Ordinary Class A Shares and by the holders of the Ordinary Class B Shares, respectively.

21.3 Where a legal person is appointed as a member of the Supervisory Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Supervisory Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

21.4 The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration (if any) and the term of their office. A member of the Supervisory Board can be removed, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

Art. 22. Meetings of the Supervisory Board.

22.1 The Supervisory Board shall appoint a chairman (the Chairman of the Supervisory Board) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. Only persons proposed by the holders of the Ordinary Class A Shares will be entitled to accede to the office of Chairman or chairman pro tempore, as applicable, of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

22.2 The Supervisory Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman of the Supervisory Board or any two members of the Supervisory Board as often as necessary for the interests of the Company at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman of the Supervisory Board needs to call a meeting at the request of at least two members of the Supervisory Board or at the request of the Management Board.

22.3 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all the members of the Supervisory Board at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

22.4 No such written notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

22.5 The Supervisory Board meets as often as necessary and it will meet at least every three months within fifteen (15) days of delivery of the Management Board's periodic report.

22.6 The Supervisory Board may invite members of the Management Board to attend its meetings. In this case, the members of the Management Board will only have an advisory function.

22.7 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Supervisory Board as his or her proxy.

22.8 The Supervisory Board can validly debate and take decisions only if the meeting of the Supervisory Board is held in Luxembourg and at least the majority of its members is present or represented. A member of the Supervisory Board may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board are present at the meeting.

22.9 In case of a tied vote, the Chairman of the Supervisory Board, or the chairman pro tempore, as applicable, shall have a casting vote.

22.10 The participation to the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment is not permitted.

22.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

22.12 This Article 22 does not apply where the Supervisory Board has only one member.

Art. 23. Minutes of meetings of the Supervisory Board.

23.1 The resolutions passed by the sole member of the Supervisory Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

23.2 The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or any member of the Supervisory Board who presided at such meeting or all the members of the Supervisory Board present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the sole member of the Supervisory Board shall be signed by this person.

23.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board, any two members of the Supervisory Board or the sole member of the Supervisory Board (as the case may be).

Art. 24. Powers and duties of the Supervisory Board.

24.1 The Supervisory Board permanently controls the management of the Company by the Management Board or, as the case may be, by the Sole General Manager, without interfering in the management.

24.2 The Supervisory Board shall have the right to examine all the activities of the Company. Its members shall have access, at the Company's registered office, to the Company's books, accounts, correspondence, minutes and in general, to any documents of the Company. At the request of the Supervisory Board, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, shall give any information that is necessary for the Supervisory Board's control of the management. In addition, the Supervisory Board can proceed to or require any verification in relation to its function.

24.3 The Supervisory Board must grant its prior approval to the following decisions to be taken by the Management Board: (i) the determination of the annual budget of the Company or any material change brought to this annual budget, which must be presented 30 days prior to the end of every fiscal year or 30 days prior to the annual closing date of the Company should this date change (ii) any investment decision in the undertaking for collective investments or corporate investing in emerging countries, (iii) any investment decision relating to the cash management for an amount equal to or above EUR 1,000,000 (one million euros), save for investments decisions in any monetary SICAV of any the banks of the Company's group (iv) any delegation of powers to be authorised by the Management Board in accordance with article 17, (v) the borrowing of any amount under a loan agreement with a third party for a principal amount equal to or above EUR 1,000,000 (one million euros) and (vi) the following aspects regarding the remuneration of any employee of the Company and any person providing services to the Company under a services agreement: (a) the amount of the remuneration, whether in cash or in kind, (b) the amount of any bonuses and other incentives, whether in cash or in kind, and (c) the criteria regarding the allocation of any bonuses and other incentives; provided that the aggregate amount of the remuneration, as specified in items (a) and (b), of any such person be equal to or above EUR 100,000 (one hundred thousand euros) per year.

Art. 25. Delegation of powers.

25.1 The Supervisory Board may appoint one or more of its members for the performance of one or more specific tasks. In particular, the Supervisory Board may delegate the authority to one or more of its members to grant the prior approval to all or some of those actions to be taken by the Management Board that are listed under article 24.3.

25.2 It may also decide to form committees within the Supervisory Board. The composition and the activities of such committees will be determined by the Supervisory Board and they will act under its control. However, the Supervisory Board cannot delegate to any committee the powers which are expressly attributed to the Supervisory Board itself by the Companies Act or the Articles, and such delegation to any committee cannot result in a reduction or limitation of the powers of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager.

Art. 26. Liability of the members of the Supervisory Board.

26.1 Members of the Supervisory Board or, as the case may be, the sole member of the Supervisory Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them, in accordance with the Articles and the Companies Act, in relation to their control of the management of the Company. They are liable towards the Company for the performance of their mandate and ordinary misconduct (*fautes commises dans leur surveillance*).

26.2 They are jointly and severally liable towards the Company and any third parties for breaches of the Articles or the Companies Act.

Art. 27. Indemnification of the Supervisory Board.

27.1 The Company may indemnify any member of the Supervisory Board and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Supervisory Board of the Company or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

27.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 28. Membership of the Management Board and the Supervisory Board.

28.1 No person can simultaneously be a member of the Management Board and a member of the Supervisory Board.

28.2 However, in the event of any vacancy at the Management Board, the Supervisory Board may appoint one of its members to act on the Management Board. During this period, the duties of this person in its capacity as a member of the Supervisory Board will be suspended.

Art. 29. Conflict of interests.

29.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Management Board or the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

29.2 Any member of the Management Board or the Supervisory Board of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

29.3 In the event that any member of the Management Board or the Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Management Board or the Supervisory Board shall make known such personal and opposite interest to the Management Board or the Supervisory Board and the conflict shall be mentioned in the minutes of the meeting. Such member of the Management Board or the Supervisory Board shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and the interest of the member of the Management Board or the Supervisory Board therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole General Manager and a sole member of the Supervisory Board.

29.4 For so long as the Company has a Sole General Manager and/or a sole member of the Supervisory Board, the transactions entered into by the Company and the Sole General Manager and/or the sole member of the Supervisory Board and in which the Sole General Manager or the sole member of the Supervisory Board has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

29.5 In addition, if a member of the Management Board has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, the approval of the Supervisory Board is required.

29.6 The three preceding paragraphs do not apply to resolutions concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 30. Disclosure of information.

30.1 The members of the Management Board and the Supervisory Board, as well as any other person called upon to attend meetings of such governing bodies are obliged not to disclose any information in relation to the Company in their possession, to the exclusion of cases in which such disclosure is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited liability companies (sociétés anonymes) or where it is in the public interest. This duty continues after their mandates have come to an end.

30.2 For the purposes of this article 30, Confidential Information means all information disclosed by whatever means by the Company in relation to the transactions, the investments and the operations of the activities of the Company.

30.3 Subject to article 30.4 and 30.5 below, each of the holders of Ordinary Class A Shares (the Class A Shareholder), each of the holders of Ordinary Class B Shares (the Class B Shareholder), each member of the Management Board, and each member of the Supervisory Board undertakes to keep, and shall procure that each of its affiliates and each of this employee or director shall keep, the Confidential Information confidential and not disclose it to any person.

30.4 Confidential Information may be disclosed if and to the extent:

(a) required by any law or by regulation of any country with jurisdiction over the affairs of the Company or of the Class A Shareholder, the Class B Shareholder; or

(b) required by any court of competent jurisdiction or any competent judicial, governmental, supervisory or regulatory body; or

(c) that such information is in the public domain other than through breach of this clause,

provided that, where Confidential Information may be made public in accordance with article 30.4, such disclosure shall be strictly limited to the practicable minimum and the disclosing shareholder shall notify as soon as possible the Company of its intent to disclose Confidential Information in accordance with article 30.4 so as to enable the Company to challenge the validity of such disclosure.

30.5 Confidential Information may be disclosed by the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, members of the Management Board or members of the Supervisory Board to their respective affiliates and to their employees and advisers only after having bound such person to the same or more severe confidentiality obligations as the shareholders have agreed upon in these articles.

Art. 31. Independent Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Management Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Management Board will determine their number, their remuneration and the term of their office. The external auditors (réviseurs d'entreprises) shall only be appointed amongst accounting firms of highly international repute.

Art. 32. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

Art. 33. Annual accounts.

33.1 Each year, at the end of the financial year, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Luxembourg Act dated 19 December 2002 concerning the trade and companies register, as well as, accountings and annual accounts of companies (the Act of 2002).

33.2 At the latest 45 days prior to the annual General Meeting, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

33.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Management Board and of the independent auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company. Such documents will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 34. Allocation of profits.

34.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. In addition, the distributable reserves of the Company, including the share premium and the Ordinary Class B Share Premium Account, may be allocated for any amount, in whole or in part, to the legal reserve.

This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

Any amount booked in the Ordinary Class B Share Premium Account shall be, by mere operation of this provision, allocated to the legal reserve until the such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above. In the event that the legal reserve is reduced for any reason, a corresponding amount shall be transferred to the Ordinary Class B Share Premium Account; provided that such amount has been originally booked in the Ordinary Class B Share Premium Account.

34.2 The annual General Meeting shall distribute to the shareholders the profits and distributable reserves of the Company (if any), excluding the Ordinary Class B Share Premium Account, out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the following manner (and for the avoidance of doubt, any distributions to be made to the shareholders by any other General Meeting shall be made in the following manner):

34.2.1 firstly, until each holder of Ordinary Class B Shares shall have received the Priority Revenue R (as defined below), all the holders of Ordinary Class B Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company pro rata among these shareholders based on the number of shares held by each shareholder;

34.2.2 secondly, after payment of the sums due under article 34.2.1 above, all the holders of Ordinary Class A Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company pro rata among these shareholders based on the number of shares held by each shareholder until the aggregate amount cumulated since the formation of the Company of the distributions made under this article 34.2.2 be equal to one ninth of the amounts cumulated since the formation of the Company distributed under article 34.2.1 above; and

34.2.3 thirdly, after payment of the sums due under article 34.2.2 above, all the holders of Ordinary Class B Shares shall be entitled to receive 90% (ninety per cent) of the distributions made by the Company pro rata among these shareholders based on the number of shares held by each shareholder and all the holders of Ordinary Class A Shares shall be entitled to receive the remaining 10% (ten per cent) of the distributions made by the Company pro rata among these shareholders based on the number of shares held by each shareholder.

Priority Revenue R means the amount cumulated since the formation of the Company that shall be received, at the date of computation (D_c), by all the holders of Ordinary Class B Shares taking into account all the net cash flows (subscriptions, repayments, amortization, redemptions and distributions of any kind made with respect to the holders of Ordinary Class B Shares), so that internal rate of return received by the holders of Ordinary Class B Shares be equal to 6 (six) percent.

$$R = \sum F_i (1,06)^{(D_c - D_i)}$$

F_i means the net cash flows with respect to the Class B shares at the date D_i expressed in years (F_i being positive if paid by the holders of Ordinary Class B Shares and negative if received by such holders).

Should such computation result in a negative figure, the retained value for R would be zero.

The Priority Revenue R shall cease to be computed when the distributions made to the holders of Ordinary Class B Shares reaches an internal rate of return of 6 (six) percent.

34.3 Notwithstanding article 34.2 above, until June 30th, 2011, one third (1/3) of the amounts payable pursuant articles 34.2.2 and 34.2.3 to the Ordinary Class A Shares shall be allocated to a specific account (the Class A Escrow Account). The Amounts standing to the credit of the Class A Escrow Account shall be invested in money market instruments. On the first of July 2011, the amounts standing to the credit of the Class A Escrow Account shall be promptly paid, subject to the provisions of article 34.2 above, to the holders of the Ordinary Class A Shares.

34.4 Only the holders of Ordinary Class B Shares are entitled to distributions out of the Ordinary Class B Share Premium Account.

34.5 In the event that, and for so long as, a holder of Ordinary Class B Shares is in default in paying the nominal value attached to its Ordinary Class B Shares that is due under article 5.5, whether pursuant to a call made by the Management Board or at the B Maturity Date, such holder of Ordinary Class B Shares shall not receive any distributions of any nature from the Company until this amount is paid up.

34.6 In the event of the repayment of equity held by the Company in undertaking for collective investments or corporate investing in emerging countries (each, an Underlying Investment), the General Meeting may decide to reduce the share capital by the redemption of shares, by means of the repayment of the nominal value attached to the shares or otherwise only in the manner set forth below.

In this case, the repayment made under the capital reduction shall be made to the holders of Ordinary Class A Shares and Ordinary Class B Shares pro rata to the portion of the funds made available by the holders of Ordinary Class A Shares and Ordinary Class B Shares by way of payment of the nominal value of their shares to the Company that was used to finance the equity held by the Company in relevant Underlying Investment.

Repayments under this article 34.6 to the holders of Ordinary Class B Shares shall take priority over repayments to holders of Ordinary Class A Shares.

Art. 35. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Distributions to the shareholders under this article 35 shall be made in the manner set forth in article 34. For the purposes of the distributions, any amount transferred from the Ordinary Class B Share Premium Account to the legal reserve shall be distributed to the holders of Ordinary Class B Shares only.

Art. 36. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 37. Subordination.

37.1 Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

37.2 The Investors accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the Company.

Art. 38. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act and the Securitisation Act 2004.

Transitional provisions

The first business year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in March 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 490,000 (four hundred ninety thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash has been paid, so that the sum of EUR 490,000 (four hundred ninety thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 8,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. that the Company has a Sole General Manager;

2. that the following person is appointed as Sole General Manager:
 - Peter Bieliczky, born 30 December 1963 in Lyon - France, manager of the IDI group, whose professional address is at 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
3. that the Supervisory Board will have a sole member;
4. that the following person is appointed as sole member of the Supervisory Board:
 - Christian Langlois-Meurinne, born 24 December 1944 in Paris (75015) - France, President of the IDI group, whose professional address is at 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France;
5. that the terms of office of the sole member of the Supervisory Board will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and
6. that the registered office of the Company is at 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, résidant à Capellen.

A comparu IDI S.C.A., une société de droit français, ayant son siège social sis 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés français sous le numéro 328 479 753 (l'Actionnaire Unique), ici représentée par Mme Tatiana Nourissat, ayant son adresse professionnelle sis 18, avenue Matignon 75008 Paris France, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 27 mai 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "IDI Emerging Markets SA" (la Société) qui est soumise aux articles 60bis-1 et suivants du sous-paragraphe 2 "Du directoire et du conseil de surveillance" de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

1.3 Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le Directoire) ou, dans le cas d'un membre du directoire unique (le Directeur Général Unique) par une décision du Directeur Général Unique.

2.2 Lorsque le Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est formée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet social de conclure et d'accomplir des opérations de titrisation permises par la Loi sur la Titrisation de 2004 et de servir de véhicule pour permettre la réalisation de ces opérations de titrisation.

4.2 La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou à la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers situés dans des pays à économie émergente, par l'émission de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ou acquérir ces risques en acquérant par tout moyen des titres de créances ou des parts émises par des organismes de placement collectif ou entités qui investissent principalement dans des pays à économie émergente. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

4.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui sont établies ou actives dans des pays à économie émergente, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement collectif luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

4.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avèrera nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultants d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

4.5 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

4.6 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèreront nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.7 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

4.9 La Société ne fera pas d'appel public à l'épargne.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit peut être représenté par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie A d'une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie A) et par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie B). Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont collectivement désignées comme les actions. Tant qu'aucune des Actions Ordinaires de Catégorie A ou qu'aucune des Actions Ordinaires de Catégorie B ne sont émises, aucune des dispositions de ces Statuts faisant référence aux Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou aux Actions Ordinaires de Catégorie B n'est applicable et les dispositions légales correspondantes de la Loi de 1915 sont applicables.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) Actions Ordinaires de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être seulement partiellement libérées d'un montant d'au moins un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable. En toutes hypothèses, les Actions Ordinaires de Catégorie B devront être entièrement libérées au 30 juin 2018.

5.2 En cas d'augmentation de capital, les actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Catégorie A bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A uniquement et les actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Catégorie B bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie B uniquement, à moins que les actionnaires en question ne renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

5.3 Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de EUR 250.000.000 (deux cent cinquante millions d'euros) représenté par 250.000.000 (deux cent cinquante millions) d'Actions Ordinaires de Catégorie B de EUR 1 (un euro) chacune, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de constitution de la Société et expirant le 31 décembre 2008 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A lors de la première émission d'Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

5.4 Les actions ne peuvent être cotées ou admises à la négociation sur aucune bourse de valeurs.

5.5 Les Actions Ordinaires de Catégorie B devront être entièrement libérées au 30 juin 2018 (la Date d'Echéance B). A la Date d'Echéance B, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B devra libérer le montant non-versé de la valeur nominale de ses actions à la Société sans notification préalable.

Cependant, jusqu'à la Date d'Echéance B les montants non-libérés de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être appelés en une ou plusieurs fois, relativement aux Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par tout actionnaire, en vertu d'une décision du Directoire ou du Directeur Général Unique (suivant le cas) et à cet effet le Directoire aura le pouvoir de:

(a) demander le paiement, intégral ou partiel, de la partie de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B qui n'est pas libérée par les actionnaires de la Société; et

(b) déterminer le lieu et la date du paiement du montant non-libéré de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B,

à condition que le Directoire notifie (a) et (b) ci-dessus aux détenteurs concernés des Actions Ordinaires de Catégorie B, par avis écrit (avec copie au Conseil de Surveillance envoyée en même temps que l'envoi de l'avis écrit aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie B concernés), 15 (quinze) jours calendaires avant la date du paiement du montant non-libéré de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B.

Avant la Date d'Echéance B, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B pourra uniquement libérer, en tout ou partie, le montant non-libéré de la valeur nominale de ses Actions Ordinaires de Catégorie B en vertu d'un appel effectué par le Directoire conformément aux stipulations du présent article 5.5, c'est-à-dire qu'aucun paiement ne pourra être effectué sur la propre initiative du détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

5.6 Chaque fois qu'un montant non-libéré sur la valeur nominale des actions est libéré, l'augmentation du montant libéré correspondant est automatique et le présent article des Statuts sera modifié de façon à refléter l'augmentation du montant libéré des actions. La Société devra ensuite enregistrer par acte notarié l'augmentation du montant libéré de la valeur nominale des actions et le Directoire ou toute autre personne autorisée par le Directoire devra veiller aux formalités nécessaires relatives à l'enregistrement par acte notarié, y inclus, sans limitation, toutes modifications au présent article des Statuts tel qu'il est prescrit par la loi.

5.7 La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les Actions Ordinaires de Catégorie B (le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B) et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions Ordinaires de Catégorie B émises par la Société doit être inscrit dans le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B. Le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B est distribuable conformément aux dispositions de l'article 34.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Sociétés sont nominatives et resteront nominatives.

6.2 Un registre d'/des actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis, et s'ils sont émis, ils seront signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire ou par le Directeur Général Unique, selon le cas.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B constituent deux catégories différentes d'actions de la Société. Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B auront le même rang et auront des droits égaux de vote ainsi qu'au boni de liquidation, sous réserve des dispositions des présents Statuts.

6.6. Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, toutes les décisions affectant directement ou indirectement les droits des détenteurs d'une catégorie d'actions sont valables seulement si les conditions de présence et de majorité énoncées à l'article 67-1 de la Loi de 1915 ont été respectées, en ce qui concerne les détenteurs de cette catégorie d'actions votant en tant que détenteurs d'actions d'une catégorie différente.

Art. 7. Transfert d'actions et droit de préemption.

7.1 La Société n'organiserait pas la liquidité des actions. Le transfert d'actions ne modifie pas la catégorie d'actions à laquelle appartiennent les actions transférées.

7.2 Tout transfert d'actions, y compris entre actionnaires, doit être autorisé par le Conseil de Surveillance. Cette autorisation doit être demandée au moyen d'un avis envoyé au Conseil de Surveillance contenant le nom (ou la dénomination sociale), l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire, ainsi que l'identité de tout actionnaire direct ou indirect du cessionnaire (s'il existe). Cet avis devra être envoyé (i) en cas de Transfert Libre (tel que défini ci-dessous), au plus tard 15 (quinze) jours avant le transfert d'actions envisagé, et (ii) dans tout autre cas, au plus tard 40 (quarante) jours avant le transfert d'actions envisagé (étant entendu que la période pendant laquelle le Bénéficiaire peut exercer un Droit de Préemption (tel que défini ci-dessous) doit être prise en compte pour le calcul de ce délai de 40 (quarante) jours).

Le Conseil de Surveillance doit donner sa décision d'agrément ou de refus pas plus de 25 (vingt-cinq) jours après la réception de l'avis mentionné dans le paragraphe ci-dessus.

La décision d'agrément ou de refus du Conseil de Surveillance n'a pas à être motivée.

En cas de refus d'un transfert d'actions par le Conseil de Surveillance, un tiers doit être désigné par le Conseil de Surveillance dans les 6 (six) mois suivants la décision de refus. Les actions qui devaient être transférées (les Actions Rejetées) doivent être acquises par ce tiers désigné en vertu d'un accord qui doit être conclu entre le tiers désigné et l'actionnaire souhaitant transférer les Actions Rejetées.

Les Actions Rejetées seront transférées selon les modalités et conditions déterminées par l'actionnaire cédant et le tiers désigné, notamment en ce qui concerne le prix d'achat. En cas de désaccord entre le tiers désigné et l'actionnaire sur le prix d'achat des Actions Rejetées 2 (deux) mois après la date de désignation du tiers, le prix d'achat des Actions Rejetées sera fixé par une banque d'investissement de notoriété internationale désignée par la Société.

En cas d'autorisation du transfert des Actions Rejetées par le Conseil de Surveillance, aucun tiers ne sera désigné par le Conseil de Surveillance, ou si un tiers a déjà été désigné, il ne sera plus requis que les Actions Rejetées soient acquises par le tiers désigné.

7.3 Dès réception de l'agrément du Conseil de Surveillance, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.4 Le cédant d'action(s) n'est pas autorisé à divulguer à un tiers une quelconque information confidentielle reçue en sa capacité d'actionnaire sans l'autorisation du Conseil de Surveillance.

7.5 Le Directeur Général Unique ou le Directoire, selon le cas, peut aussi accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et qui sont jugés suffisants par la Société.

7.6 Droit de préemption

(a) IDI S.C.A. (le Bénéficiaire) dispose d'un droit de préemption (le Droit de Préemption) au cas où un actionnaire décide de transférer une partie ou la totalité de ses actions. Sauf en cas de Transfert Libre (tel que défini ci-dessous), cet actionnaire peut transférer ses actions de la manière suivante:

(i) L'actionnaire qui souhaite transférer une partie ou la totalité de ses actions (l'Auteur du Transfert) doit, avant tout transfert d'actions (le Transfert), envoyer un avis (l'Avis de Transfert) au Bénéficiaire accompagné de tout agrément ou avis relatif au transfert envisagé. L'Avis de Transfert devra être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception au Bénéficiaire à l'adresse que ce dernier aura fourni à cet égard à la Société. L'Avis de Transfert précisera les informations suivantes:

- le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (ensemble le Candidat Acquéreur), l'identité de la ou des personnes contrôlant directement ou indirectement le Candidat Acquéreur (s'il ne s'agit pas d'une personne physique); des preuves suffisantes (par exemple, sous forme de term sheet bancaire qui peut contenir des conditions suspensives usuellement appliquées sur le marché) de la solvabilité du Candidat Acquéreur et de sa capacité à remplir ses obligations (en vertu de ces Statuts) en tant qu'actionnaire;

- le nombre d'actions qui sont soumises au Droit de Préemption et qui doivent être transférées (les Titres Cédés) par l'Auteur du Transfert au Candidat Acquéreur;

- le prix payable par le Candidat Acquéreur à l'Auteur du Transfert en relation avec le Transfert (le Prix du Transfert);

- toute autre information pertinente en relation avec le Transfert envisagé connue à la date de la notification.

Les actionnaires admettent et conviennent expressément que les Transferts ne peuvent se faire qu'en contrepartie d'espèces et non en nature ou sans aucune contrepartie.

(ii) Réponse à l'Avis de Transfert:

Dans un délai de 20 (vingt) jours à compter de la date de réception de l'Avis de Transfert (la Période d'Acceptation), le Bénéficiaire pourra adresser à l'Auteur du Transfert une notice en réponse lui indiquant qu'il souhaiterait exercer son Droit de Préemption dans les conditions énoncées dans l'Avis de Transfert concernant la totalité (et non une partie) des Titres Cédés (l'Avis d'Acceptation). L'Avis d'Acceptation devra être envoyé par courrier recommandé à l'Auteur du Transfert à l'adresse que ce dernier aura indiquée dans l'Avis de Transfert ou par facsimile au numéro énoncé dans l'Avis de Transfert.

A tout moment avant la réception de l'Avis d'Acceptation, l'Auteur du Transfert pourra renoncer au Transfert des Titres Cédés. Dans ce cas, le Bénéficiaire ne peut pas exercer son Droit de Préemption. Le retrait de l'offre sera effectif à compter de la réception par le Bénéficiaire d'un avis écrit envoyé par l'Auteur du Transfert au Bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception.

Si aucun Avis d'Acceptation n'a été reçu par l'Auteur du Transfert pendant la Période d'Acceptation, le Bénéficiaire sera considéré comme ayant renoncé à exercer son Droit de Préemption en ce qui concerne les Titres Cédés.

Si l'Avis d'Acceptation est reçu par l'Auteur du Transfert pendant la Période d'Acceptation, le Droit de Préemption aura été valablement exercé par le Bénéficiaire, et par conséquent le Bénéficiaire sera tenu d'acquiescer les Titres Cédés et l'auteur du Transfert sera tenu de transférer les Titres Cédés selon les modalités et conditions de l'Avis de Transfert.

(iii) Transfert de propriété des Titres Cédés:

En cas d'exercice du Droit de Préemption, le transfert de propriété des Titres Cédés interviendra au profit du Bénéficiaire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'Avis d'Acceptation (la Date du Transfert).

A la Date du Transfert, l'Auteur du Transfert, après le paiement du Prix de Transfert sur le compte mentionné dans l'Avis de Transfert à cet effet, donnera instruction à la Société de mettre à jour son registre d'actionnaires afin d'enregistrer ledit Transfert.

(b) Transferts Libres

Les transferts suivants (les Transferts Libres) ne sont pas soumis au Droit de Préemption:

(i) tout transfert d'actions entre un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A, et (a) tout administrateur, gérant ou salarié ou toute personne qui fournit une prestation de services de façon régulière à l'une des entités énumérées ci-dessous aux points (A) et (B), ou toute autre personne assimilée à de telles personnes, de (A) un tel détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A ou l'un de ses Affiliés (tel que défini sous le point (iii) ci-dessous) ou (B) la Société ou, (b) toute personne ayant reçu la propriété des Actions Ordinaires de Catégorie A de toute personne énoncée au (a) ci-dessus selon les règles du droit successoral applicables;

(ii) tout transfert d'actions par IDI S.C.A. à un ou plusieurs de ses associés commandités dans le cadre d'une fusion-absorption;

(iii) tout transfert d'actions par tout actionnaire à l'un de ses Affiliés; et pour les besoins des présents Statuts, (a) Affilié désigne, en rapport avec tout actionnaire, toute entité qui directement ou indirectement (i) Contrôle cet actionnaire, (ii) est Contrôlée par cet actionnaire et; (b) Contrôle désigne le pouvoir d'une entité d'obtenir (A) par le biais de la détention

d'actions ou par la détention de droits de vote dans cette entité ou tout autre entité ou (B) en vertu des pouvoirs conférés par les statuts ou par tout autre document régissant cette entité ou toute autre entité, ou bien par contrat ou de toute autre manière, que les affaires de la Société soient conduites en accord avec les souhaits de cette entité et le terme Contrôlé sera interprété conformément aux développements ci-dessus;

(iv) tout transfert d'actions par un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A à toute personne selon les règles du droit successoral applicables.

Si un actionnaire détenant des actions transmises par lui en vertu de l'article 7.6(b)(iii) ci-dessus est sur le point de ne plus faire partie du Groupe (tel que défini ci-dessous) auquel il appartient, il doit sans tarder et avant de cesser d'en être un membre en notifier la Société et tout autre actionnaire d'un tel événement et il devra transférer ses actions à un membre de son Groupe actuel. Pour les besoins des présents Statuts, Groupe désigne, en rapport avec tout actionnaire, son ou ses Affiliés.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

9.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique dispose de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique et ce, tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique seront enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale Annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.

10.1 Conformément à la loi luxembourgeoise, l'Assemblée Générale annuelle se tient à Luxembourg, au siège social de la Société; ou en tout autre lieu de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 15 mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

10.2 Les autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

11.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

11.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, ainsi que par le Conseil de Surveillance ou selon le cas le seul membre du Conseil de Surveillance. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

11.4 Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

11.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

11.6 Chaque action donne droit à une voix.

11.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée requiert la majorité simple des actionnaires dans chacune des catégories d'actions, représentées par les Actions Ordinaires de Catégorie A et Actions Ordinaires de Catégorie B, présentes ou représentées et votantes.

11.8 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 (deux) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement,

quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux-tiers au moins des voix exprimées dans chacune des catégories d'actions représentées par les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

11.9 Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, si des obligataires existent.

11.10 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

11.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

11.12 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.13 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

11.14 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

Art. 12. Administration de la Société.

12.1 La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance).

12.2 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique ou que le capital social est inférieur à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), la Société peut être gérée par un Directeur Général Unique, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société. Si la Société a plusieurs actionnaires ou que le capital social est au moins égal à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), la Société doit être gérée par un Directoire composé d'au moins 2 (deux) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Art. 13. Nomination et révocation des membres du Directoire.

13.1 Le Directeur Général Unique ou les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux Statuts et à la Loi de 1915. L'Assemblée Générale détermine le nombre de membres du Directoire et leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et il peut révoquer tout membre du Directoire avec ou sans raison.

13.2 Les membres du Directoire ou le Directeur Général Unique sont rééligibles.

13.3. La durée du mandat de chaque membre du Directoire sera de 1 (un) an.

13.4 En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, l'Assemblée Générale procède à la nomination de nouveaux membres pour pourvoir à la vacance de poste.

13.5 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Directoire ou en tant que Directeur Général Unique (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Directoire ou Directeur Général Unique conformément à la Loi de 1915.

Art. 14. Réunions du Directoire.

14.1 Le Directoire doit nommer un président (le Président du Directoire) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire, et des décisions prises par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président du Directoire préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou représentés à la réunion en question.

14.2 Le Directoire se réunit à Luxembourg et sur convocation du Président du Directoire ou de 2 (deux) membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.3 Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

14.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Directoire se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

14.5 Le Directoire se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent et il se réunit au moins tous les trois mois.

14.6 Tout membre du Directoire peut se faire représenter à une réunion du Directoire en désignant par écrit, soit en original, soit en télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Directoire comme son mandataire.

14.7 Le Directoire ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la réunion se tient à Luxembourg et si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un membre du Directoire peut représenter un ou plusieurs autres membres du Directoire, à condition que 2 (deux) membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

14.8 En cas de parité des votes, la voix du Président du Directoire sera prépondérante.

14.9 La participation au Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire n'est pas autorisée.

14.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

14.11 L'article 14 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Directeur Général Unique.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Directoire et des résolutions du Directeur Général Unique.

15.1 Les résolutions prises par le Directeur Général Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

15.2 Les procès-verbaux de réunions du Directoire sont signés par le Président du Directoire ou tout autre membre du Directoire qui en a assumé la présidence, ou par tous les membres du Directoire présents à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Actionnaire Unique sont signés par le Directeur Général Unique.

15.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Directoire, ou par deux autres membres du Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas.

Art. 16. Pouvoirs et fonctions du Directoire (ou du Directeur Général Unique).

16.1 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, ou de disposer de toutes autres manières des actifs de la Société, conformément à la loi sur la Titrisation de 2004 et à la documentation y afférente. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, ou par les Statuts, à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Directoire ou, selon le cas du Directeur Général Unique. Le Directeur Général Unique ou (selon le cas) le Directoire se verra confier en particulier la tâche de trouver de nouveaux investissements, d'examiner les données analytiques y relatives, et d'analyser la faisabilité de tels investissements. Il assurera également le suivi des investissements en cours et établira le rapport des investissements de la Société. Toute décision relative à un investissement sera prise conformément à l'article 24 ci-dessous.

16.2 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique soumet au Conseil de Surveillance, tous les 3 (trois) mois au moins, un rapport écrit détaillant les affaires en cours de la Société et leur évolution prévisible. De plus, le Directoire ou, selon le cas, le Directeur Général Unique informera le Conseil de Surveillance de tout événement qui serait susceptible d'avoir des répercussions majeures sur la situation de la Société.

16.3 Lorsqu'une transaction nécessite l'accord du Conseil de Surveillance (conformément à l'article 24.3 de ces Statuts) et que le Conseil de Surveillance n'y donne pas son accord, le Directoire ou, selon le cas, le Directeur Général Unique peut soumettre cette question à l'Assemblée Générale.

Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique, peut nommer un (ou plusieurs) délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société en matière de gestion journalière.

17.2 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Dans tous les cas, ce représentant permanent agira après consultation du Directoire, au nom et pour le compte de la Société et engagera cette entité en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité, sous réserve qu'il ait consulté le Directoire au préalable.

17.3 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique peut également nommer une personne, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, qui veillera à l'exécution de missions spécifiques au bénéfice de la Société.

17.4 Toute délégation de pouvoirs faite en vertu de cet article 17 par le Directoire, ou selon le cas, par le Directeur Général Unique, sera soumise aux dispositions de l'article 23.4.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société, ou (ii) la signature du Directeur Général Unique s'il y a un Directeur Général Unique. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire ou le Directeur Général Unique, et ce dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'Article 17 ci-dessus.

Art. 19. Responsabilité des membres du Directoire ou du Directeur Général Unique.

19.1 Les membres du Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi de 1915. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

19.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux Statuts et à la Loi de 1915.

Art. 20. Indemnisation du Directoire.

20.1 La Société peut indemniser tout membre du Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

20.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 21. Nomination du Conseil de Surveillance.

21.1 La gestion de la Société par le Directoire est contrôlée par un Conseil de Surveillance. Si la Société a plusieurs actionnaires, le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé d'au moins quatre personnes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Cependant, aussi longtemps que (i) aucune des Actions Ordinaires de Catégorie A ou des Actions Ordinaires de Catégorie B ne sont émises; et (ii) que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut être contrôlée par un membre unique du Conseil de Surveillance, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

21.2 Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A d'une part et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'autre part, ont le droit de proposer une liste de 3 (trois) personnes au moins au vote de l'Assemblée Générale. Pour écarter tout doute, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B auront le droit de participer au vote de l'Assemblée Générale désignant les membres du Conseil de Surveillance, y compris lorsque les candidats ont été proposé par eux.

L'Assemblée Générale doit nommer deux membres sur chacune des listes proposées par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

21.3 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil de Surveillance (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil de Surveillance conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

21.4 L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale.

Art. 22. Réunions du Conseil de Surveillance.

22.1 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président du Conseil de Surveillance) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Seules les personnes proposées par les détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie A auront le droit d'accéder au poste de Président, ou président pro tempore, selon le cas, du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question où les décisions seront prises à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

22.2 Le Conseil de Surveillance se réunit à Luxembourg sur convocation du Président du Conseil de Surveillance ou deux membres du Conseil de Surveillance, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et sur les lieux indiqués dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil de Surveillance doit convoquer une réunion à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Surveillance ou à la demande du Directoire.

22.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

22.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

22.5 Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent et il se réunit au moins tous les trois mois dans les 15 (quinze) jours de la remise du rapport périodique du Directoire.

22.6 Le Conseil de Surveillance peut inviter les membres du Directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du Directoire seront présents à titre consultatif.

22.7 Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

22.8 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Surveillance tenue à Luxembourg. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition cependant que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient physiquement présents à la réunion.

22.9 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président, ou président pro tempore, selon le cas, du Conseil de Surveillance est prépondérante.

22.10 La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire n'est pas permise.

22.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

22.12 L'Article 22 ne s'applique pas quand le Conseil de Surveillance n'a qu'un seul membre.

Art. 23. Procès-verbaux de réunions du Conseil de Surveillance.

23.1 Les résolutions prises par le seul membre du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

23.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou un autre membre du Conseil de Surveillance qui en a assumé la présidence ou par tous les membres du Conseil de Surveillance présents à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le seul membre du Conseil de Surveillance sont signés par cette personne.

23.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil de Surveillance, deux membres du Conseil de Surveillance ou le seul membre du Conseil de Surveillance, selon le cas.

Art. 24. Pouvoirs et fonctions du Conseil de Surveillance.

24.1 Le Conseil de Surveillance assure en permanence le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire, ou par le Directeur Général Unique, selon le cas, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

24.2 Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les activités de la Société. Ses membres peuvent prendre connaissance, au siège social, des livres, comptes, correspondances, procès-verbaux et en général de tous les documents de la Société. A la demande du Conseil de Surveillance, le Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, doit communiquer toutes les informations nécessaires au contrôle de la gestion. De plus, le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder à toute vérification nécessaire à l'accomplissement de sa fonction.

24.3 Le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable aux décisions suivantes à prendre par le Directoire: (i) la détermination du budget annuel de la Société ou tout changement substantiel au budget annuel, qui doit être présenté 30 (trente) jours avant la fin de chaque année fiscale ou 30 (trente) jours avant la date de clôture de l'année fiscale de la Société dans le cas où cette date changerait (ii) toute décision d'investissement relative aux organismes de placement collectif ou entités qui investissent dans des pays à économie émergente, (iii) toute décision d'investissement relative à la gestion de trésorerie pour un montant égal ou supérieur à EUR 1.000.000 (un million d'euros), à l'exception d'investissements dans des SICAV monétaires de toute banque du groupe auquel la Société appartient (iv) toute délégation de pouvoirs octroyée par le Directoire conformément à l'article 17, (v) la conclusion de tout prêt avec un tiers pour un montant principal égal ou supérieur à EUR 1.000.000 (un million d'euros), et (vi) les aspects suivants de la rémunération de tout salarié de la Société et de toute personne fournissant une prestation de services à la Société en vertu d'un contrat

de prestations de service: (a) le montant de la rémunération perçue que celle-ci soit en numéraire ou en nature; (b) le montant de tout bonus et tout autres incentives, qu'ils soient en numéraire ou en nature et (c) les conditions relatives à l'attribution de tout bonus et tout autres incentives; à condition que le montant total de la rémunération, telle que spécifiée aux points (a) et (b), de toute personne concernée soit supérieur ou égal à EUR 100.000 (cent mille euros) par an.

Art. 25. Délégation de pouvoirs.

25.1 Le Conseil de Surveillance peut nommer un ou plusieurs de ses membres pour l'exécution d'une ou de plusieurs tâches spécifiques. Notamment, le Conseil de Surveillance peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres son pouvoir d'autorisation préalable concernant les actions relevant de la compétence du Directoire qui sont décrites à l'article 24.3.

25.2 Le Conseil de Surveillance peut décider de créer en son sein des commissions. Il fixe la composition et les attributions de ces commissions et ces commissions exercent leurs activités sous sa responsabilité. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la Loi de 1915 ou les Statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire ou du Directeur Général Unique.

Art. 26. Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance.

26.1 Les membres du Conseil de Surveillance ou le seul membre, selon le cas, ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, en relation avec leur surveillance de la gestion de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi de 1915. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur surveillance.

26.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux présents Statuts et à la Loi de 1915.

Art. 27. Indemnisation du Conseil de Surveillance.

27.1 La Société peut indemniser tout membre du Conseil de Surveillance, selon le cas, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Conseil de Surveillance ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de faute de surveillance.

27.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 28. Appartenance au Directoire et au Conseil de Surveillance.

28.1 Nul ne peut simultanément être membre du Directoire et du Conseil de Surveillance.

28.2 Toutefois, en cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

Art. 29. Conflit d'intérêts.

29.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membre du Directoire, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

29.2 Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

29.3 Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société n'a qu'un Directeur Général Unique et un seul membre du Conseil de Surveillance.

29.4 Tant que la Société n'a qu'un Directeur Général Unique et/ou un seul membre du Conseil de Surveillance, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et le Directeur Général Unique ou le seul membre du Conseil de Surveillance se sont engagées et dans lesquelles le Directeur Général Unique ou le seul membre

du Conseil de Surveillance a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

29.5 En outre, si un membre du Directoire a un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, l'accord du Conseil de Surveillance est requis pour cette opération.

29.6 Les trois paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 30. Révélation d'informations.

30.1 Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou l'intérêt public. Cette obligation subsiste après l'expiration de leur mandat.

30.2 Aux fins du présent article 30., Informations Confidentielles désigne toute information divulguée par la Société par n'importe quel moyen et relatif aux transactions, investissements et opérations d'activités de la Société.

30.3 Sous réserve des articles 30.4 et 30.5 ci-dessous, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A (l'Actionnaire de Catégorie A), chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B (l'Actionnaire de Catégorie B), chaque membre du Directoire, et chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage et s'assure que chacun de ses affiliés et chacun des ses salariés et mandataires sociaux traitent comme étant confidentielles les Informations Confidentielles et ne les divulguent à personne.

30.4 Les Informations Confidentielles peuvent être divulguées dans la mesure où:

(a) leur divulgation est prévue par la loi ou par la réglementation de tous les pays ayant compétence normative sur les affaires de la Société, des Actionnaires de Catégorie A ou des Actionnaires de Catégorie B; ou

(b) leur divulgation est requise par toute juridiction compétente ou par tout organe judiciaire, gouvernemental, de surveillance ou de contrôle; ou

(c) elles sont dans le domaine public autrement que par la violation de cet article,

à condition que, dans les cas où l'Information Confidentielle peut être divulguée au public conformément à l'article 30.4, une telle divulgation soit limitée au strict minimum et l'actionnaire divulguant doit notifier, le plus rapidement possible, la Société de son intention de divulguer l'Information Confidentielle conformément à l'article 30.4, afin de permettre à la Société de contester la validité d'une telle divulgation.

30.5 Les Informations Confidentielles peuvent être divulguées par les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, les membres du Directoire ou les membres du Conseil de Surveillance à leur affiliés respectifs et à leurs salariés et conseillers seulement après avoir soumis ces personnes aux mêmes ou à de plus sévères obligations de confidentialité que celles dont les actionnaires sont tenus en vertu des présents Statuts.

Art. 31. Réviseurs d'entreprise indépendants. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le(s) réviseur(s) d'entreprise est (sont) nommé par le Directoire conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Directoire déterminera leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée et le contenu de leur mandat. Le(s) réviseur(s) d'entreprise sera (seront) uniquement désigné parmi des sociétés d'audit de réputation internationale.

Art. 32. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 33. Comptes annuels.

33.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi luxembourgeoise en date du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales (la Loi de 2002).

33.2 Le Directoire ou le Directeur Général Unique, selon le cas, soumet au plus tard 45 jours avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprise externe, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

33.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire ou du Directeur Général Unique, selon le cas, le rapport du réviseur d'entreprise externe, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 34. Affectation des bénéfices.

34.1 Il est prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société 5% (cinq pourcent) qui sont à affecter à la réserve légale. De plus, les réserves disponibles de la Société, en ce compris la prime d'émission et le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B, pourront être affectées, en tout ou partie, à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pourcent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pourcent).

En cas de réduction de la réserve légale pour quelque raison que ce soit, le montant correspondant sera viré sur le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B si ce montant avait été originellement porté à l'actif du Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B.

34.2 L'Assemblée Générale annuelle distribuera aux actionnaires les profits et réserves disponibles de la Société (s'il en existe), à l'exclusion de ceux figurant au Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B, conformément aux dispositions légales applicables et dans l'ordre suivant (de même que toutes distributions aux actionnaires par toute autre Assemblée Générale est à faire dans l'ordre suivant):

34.2.1 premièrement, jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B ait reçu le Revenu Prioritaire R (tel que défini ci-dessous), tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B devront recevoir toute distribution faite par la Société au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire;

34.2.2 deuxièmement, après le paiement des sommes dues au titre de l'article 34.2.1 ci-dessus, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A devra recevoir toute distribution faite par la Société au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire jusqu'à ce que le montant total de toutes les distributions faites depuis la constitution de la Société aux termes du présent article 34.2.2 aurait atteint un neuvième (1/9) du montant total des distributions de l'article 34.2.1 ci-dessus depuis la constitution de la Société;

34.2.3 troisièmement, après le paiement des sommes dues au titre de l'article 34.2.2 ci-dessus, tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B devront recevoir 90% (quatre-vingt-dix pourcent) des distributions faites par la Société au prorata des actions par eux détenues et tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A devront recevoir les 10% (dix pourcent) restants des distributions faites par la Société au pro rata des actions par eux détenues.

Le **Revenu Prioritaire R** est égal au montant cumulé depuis la constitution de la Société qui doit être reçu, à la date de calcul (Dc), par tous les Actionnaires Ordinaires de Catégorie B en tenant compte de tous les flux financiers (souscriptions, remboursements, amortissements, rachats et distributions de toutes sortes réalisés au titre des Actions B), afin que le taux de rendement interne (TRI) obtenu par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B soit égal à 6% (six pourcent).

$$R = \sum F_i (1,06)^{(D_c - D_i)}$$

Avec:

F_i représente le flux financier au titre des Actions Ordinaires de Catégorie B à la date D_i exprimée en années (F_i étant positif s'il a été versé par les détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie B et négatif s'il a été perçu par ces mêmes détenteurs).

Si un tel calcul aboutit à un chiffre négatif, la valeur de R sera de 0 (zéro).

Le Revenu Prioritaire cesse d'être calculé lorsque les distributions effectuées au profit des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B permettront d'atteindre un taux de rendement interne de 6%.

34.3 Nonobstant l'article 34.2 ci-dessus, jusqu'au 30 juin 2011, aussi longtemps que le capital social de la Société n'a pas été entièrement libéré, un-tiers (1/3) des montants à payer en vertu des articles 34.2.2 et 34.2.3 aux Actions Ordinaires de Catégorie A sera affecté à un compte spécifique (le Compte Séquestre de Catégorie A). Les montants au solde créditeur du Compte Séquestre de Catégorie A seront investis dans des instruments de marchés monétaires. Le premier juillet 2011, les montants figurants au solde créditeur du Compte Séquestre de Catégorie A seront promptement payés, sous réserve des stipulations de l'article 34.2 ci-dessus, aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A.

34.4 Seuls les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B pourront recevoir des distributions provenant du Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B.

34.5 Si un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B n'exécute pas son obligation de payer tout ou partie de la valeur nominale non libérée attachée à ses Actions Ordinaires de Catégorie B qui est due en vertu de l'article 5.5, que ce soit à la suite d'un appel du Directoire ou en raison de l'arrivée de la Date de Maturité B, un tel détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B ne saurait recevoir aucune distribution de quelque nature que ce soit de la Société jusqu'à ce que ce montant soit entièrement libéré.

34.6 En cas de remboursement de l'equity (la valeur nominale des parts, actions ou autres valeurs mobilières) détenu par la Société dans des organismes de placement collectif ou toute autre entité investissant dans des pays à économie émergente (chacun, un Sous-jacent), l'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital au moyen d'un rachat d'actions, par un remboursement de la valeur nominale attachée aux actions ou de toutes autres manières, uniquement de la manière décrite ci-dessous.

En ce cas, les remboursements effectués au titre de la diminution du capital devront être versés aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie A et aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B au prorata des sommes investies par eux par le paiement de la valeur nominale de leurs actions qui ont servi au financement de l'equity détenu par la Société dans le Sous-jacent en cause.

Les remboursements effectués en vertu du présent article 34.6 aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B devront être prioritaires sur les remboursements au profit des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A.

Art. 35. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit dans l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par décision de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation, pourront procéder à la liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Les distributions aux actionnaires en vertu de l'article 35 doivent être effectuées selon les dispositions de l'article 34. Aux fins de la réalisation de ces distributions, tout montant transféré du Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B à la réserve légale devra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B uniquement.

Art. 36. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur (l'Investisseur) dans, et tout créancier (le Créancier) et actionnaire de, la Société et toute personne contractuellement liée à la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 37. Subordination.

37.1 Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à rencontre de la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

37.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans la Société peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs, et/ou de Créanciers.

Art. 38. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en mars 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 490.000 (quatre-cent quatre-vingt-dix mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pourcent), de sorte que le montant de EUR 490.000 ((quatre-cent quatre-vingt-dix mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de € 8.000,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la Société a un Directeur Général Unique;
2. est nommé Directeur Général Unique:
 - Peter Bieliczky, né le 30 décembre 1963 à Lyon en France, directeur non mandataire social de IDI SCA puis exclusivement membre du directoire de la Société, ayant son adresse professionnelle sis 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
3. le Conseil de Surveillance a un seul membre;
4. est nommé membre unique du Conseil de Surveillance:
 - Christian Langlois-Meurinne, né le 24 décembre 1944 à Paris (75015) - France, Président du groupe IDI, ayant son adresse professionnelle sis 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France;
5. le mandat du membre unique du Conseil de Surveillance expirent à l'Assemblée Générale à tenir en l'année 2014; et
6. le siège social de la Société est fixée sis 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Nourissat, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2008. Relation: CAP/2008/1611. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 juin 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008073659/225/1559.

(080083820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Hydraulique Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.701.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073139/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00030. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Nouveau Garage Agra-Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 97.147.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073137/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00028. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Articulum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 16, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 18.577.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073136/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Service Cargo Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2889 Findel, Cargo Center West - Airport.

R.C.S. Luxembourg B 102.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073134/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07998. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Rosario Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 3, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.875.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/08.

Pour ordre
PRODESSE sarl
Signature

Référence de publication: 2008073408/7401/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02576. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Rosario Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 3, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.875.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/08.

Pour ordre
PRODESSE sarl
Signature

Référence de publication: 2008073409/7401/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02581. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 996.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Les comptes annuels pour la période du 31 mars 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073097/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02402. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Marlin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.597.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008073095/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02786. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Générale Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 121.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073094/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02789. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Bau- Union Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 94.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mai 2008, que le siège social de la société est transféré du 11, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz au 21, rue du Fossé, L-9522 WILTZ.

Wiltz, le 27 mai 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2008072486/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2008, réf. DSO-CQ00230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Semantica Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.
R.C.S. Luxembourg B 88.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008073086/3433/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00147. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.321.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008073088/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02766. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Phantos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.558.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008073370/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08665. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pelican Media S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.117.393,76.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

Extract of the minutes of the extraordinary meeting of the company held on May 30, 2008

The General Meeting resolved to appoint Trustconsult S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, rue de Muhlenbach, 127, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 86.995, as Statutory Auditor from May 30, 2008 on.

Its mandate shall expire immediately after the annual general meeting 2013.

Suit la traduction française:

L'assemblée générale a décidé de nommer Trustconsult S.A., dont le siège social est établi à L-2168 Luxembourg, rue de Mühlenbach, 127, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995 en qualité de commissaire aux comptes avec effet 30 mai 2008.

Son mandat expirera automatiquement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072465/4933/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

DTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 97.985.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073044/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00558. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Melita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 74, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 64.234.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008073090/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01121. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

P&F Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073131/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08001. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Artago S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2008

Sont réélus, leur mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de cette Assemblée, Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, demeurant 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg et Gordonvale Holding SA, East 53rd Street, Swiss Bank Building, Panama City.

Madame Angélique Lamard n'ayant pas souhaité être renouvelée dans son mandat, est élu en remplacement Monsieur Jean-Yves Stasser, expert comptable, demeurant 8, rue Haute, L-4963 Clemency

Est réélu, son mandat de Commissaire aux Comptes prenant fin à l'issue de cette Assemblée, Redmile Holding SA, East 53rd Street, Swiss Bank Building, Panama City.

Le nouveau mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072467/6960/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Restaurant-Auberge Reiff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 4, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.502.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073141/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00032. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

JOBA Brandschutz System G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 58, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.172.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073143/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2008, réf. DSO-CR00029. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080082837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ecomanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 49.521.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008073372/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08669. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Financière Veromaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.162.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008072588/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00848. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Nepomuk S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073057/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01272. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

SPF Finanz S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.358.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073417/3940/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02695. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

RYBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 139.068.

STATUTS

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland LEGUIL, employé privé, né à Luxembourg le 10 février 1964, demeurant à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt;

2.- Monsieur Bertrand BIVORT, licencié en sciences sociales et militaires, gérant de société, né à Nancy (France) le 5 décembre 1959, demeurant à L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg, ici représenté par Monsieur Roland LEGUIL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une, société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RYBB S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, faisaient obstacle à l'activité normale de la société à son siège social ou étaient imminents, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, resterait luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes les activités qui concernent:

- l'exploitation de débit de boissons ainsi que toutes les activités connexes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, civiles, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représentée par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; par l'assemblée générale des actionnaires. Us sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. A moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en dispose autrement, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les premiers administrateurs délégués sont nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Les pouvoirs de signature des administrateurs sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article.

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple avec ou sans motif

Titre III: Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV: Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

Art. 20. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

Titre V: Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 23. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

	Actions
1.- Monsieur Roland LEGUIL, prénommé, cinquante actions;	50
2.- Monsieur Bertrand BIVORT, prénommé, cinquante actions;	50
Total: cent actions;	100

Les actions ont été libérées à concurrence de soixante-deux virgule cinquante pour cent (62,50%), de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration est constitué de trois membres. Sont nommés administrateurs de la société:

1.- Monsieur Roland LEGUIL, employé privé, né à Luxembourg le 10 février 1964, demeurant à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

2.- Monsieur Bertrand BIVORT, licencié en sciences sociales et militaires, gérant de société, né à Nancy (France) le 5 décembre 1959, demeurant à L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg.

3.- Monsieur Eric KULA, employé privé, né à Thionville (France) le 25 octobre 1961, demeurant à L-1260 Luxembourg, 11a, rue de Bonnevoie.

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Eric KULA, prénommé.

Troisième résolution

La société sera engagée en toute circonstance par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire au compte de la société:

Madame Yolande ERNST, épouse de Monsieur Bernard SCHWAB, sans état particulier, née à Amnéville les Bains (France) le 14 janvier 1950, demeurant L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEGUIL - BIVORT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2008, Relation GRE/2008/2048. — Reçu Cent soixante euros 0,5%: 160,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073392/231/164.

(080082907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Federal Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.097.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073383/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02363. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Delta Energy International, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.683.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073401/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02347. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

NCE, Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.774.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073412/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00538. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073414/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02685. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Technopharm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073415/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02689. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.
